

CDIP/31/10 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 1er décembre 2023

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente et unième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2023**

Projet révisé sur le droit d’auteur et la diffusion de contenu dans l’environnement numérique – Phase II – Proposition de projet soumise par le Brésil, le Pérou et l’Argentine

*établi par le Secrétariat*

1. À la trente et unième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le comité examiné une proposition concernant la phase II du projet du Plan d’action pour le développement sur le droit d’auteur et la diffusion de contenu dans l’environnement numérique, soumise par le Brésil, le Pérou et l’Argentine. Sur la base des observations formulées au cours des discussions, la proposition de projet a été révisée durant la session.
2. La proposition de projet révisée figure dans les annexes du présent document.
3. *Le comité est invité à examiner l’annexe ci‑jointe.*

[L’annexe suit]

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Présentation du projet** | |
| * 1. **Code du projet** | |
| DA\_1\_3\_4\_10\_11\_16\_25\_35\_02 | |
| * 1. **Intitulé du projet** | |
| Droit d’auteur et distribution de contenu dans l’environnement numérique – Phase II | |
| * 1. **Recommandations du Plan d’action pour le développement** | |
| *Recommandation n° 1 :* L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 3 :* Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d’assistance technique de l’OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l’accent sur l’initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d’enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l’opinion publique à la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 4 :* Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.  *Recommandation n° 11 :* Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir au besoin le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, conformément au mandat de l’OMPI.  *Recommandation n° 16 :* Prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible.  *Recommandation n° 25 :* Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d’en tirer profit, le cas échéant.  *Recommandation n° 35 :* Demander à l’OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l’incidence économique, sociale et culturelle de l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États. | |
| * 1. **Durée du projet** | |
| 36 mois | |
| * 1. **Budget du projet** | |
| Le budget total du projet s’élève à 556 200 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel. | |
| 1. **Description du projet** | |
| La présente proposition de projet s’inscrit dans le prolongement du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “[Le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=421771)” (ci‑après dénommé “le projet initial”).  **Contexte**  Le projet initial, proposé par le Brésil en 2018, portait sur la diffusion en continu de contenus audiovisuels en Amérique latine. Il a été mis en œuvre en Argentine, au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, au Pérou et en Uruguay, et a donné lieu à une analyse approfondie de l’évolution du marché latino‑américain de la diffusion en continu, avec une attention particulière portée aux indicateurs du marché, au cadre juridique applicable à la commercialisation du contenu audiovisuel, aux droits de propriété intellectuelle exploités dans une production audiovisuelle et aux défis auxquels sont confrontés les producteurs latino‑américains lorsqu’ils doivent gérer des questions juridiques et financières. Des exemples concrets ont été présentés dans 12 études de cas et des discussions approfondies ont eu lieu avec les parties prenantes et les représentants gouvernementaux.  **Mesures proposées par les pays participants à l’issue du projet initial**  La proposition de poursuite du projet s’appuie sur les connaissances acquises grâce aux résultats du projet initial et tient compte des évolutions récentes du marché de l’audiovisuel. Plus précisément, elle aborde un certain nombre de mesures concrètes qui ont été proposées, examinées et définies par les gouvernements des pays participants et les parties prenantes afin de pérenniser les réalisations initiales du projet après la pandémie de COVID‑19, notamment :   * promouvoir la coopération sous‑régionale ou régionale par des pratiques recommandées en matière d’identification, de normalisation et de métadonnées des contenus audiovisuels; * favoriser la formation et une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle dans le secteur audiovisuel à l’ère de la diffusion en continu; * mieux comprendre la portée des technologies de pointe dans le secteur de l’audiovisuel; * renforcer la coopération en vue de l’intégration de la dimension de genre dans l’industrie audiovisuelle; et * élaborer des documents de référence sur l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à l’intention des parties prenantes et des créateurs du secteur audiovisuel de micro, petite et moyenne dimension.   **Parties prenantes**  Les principales parties prenantes pertinentes de ce projet sont les suivantes :   * les producteurs audiovisuels, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises; * les auteurs et interprètes dans le secteur audiovisuel; * le secteur privé opérant dans le domaine de la distribution de contenus audiovisuels dans les pays bénéficiaires; * les organisations de gestion collective; * les organismes publics chargés de la politique et de la réglementation en matière de droit d’auteur, les agences de promotion audiovisuelle et les agences cinématographiques; * les organisateurs de festivals et les responsables du marché audiovisuel; * les conseillers juridiques pour les parties prenantes de l’industrie audiovisuelle; et * les plateformes de diffusion en continu. | |
| **2.1. Concept du projet** | |
| La phase II proposée vise à tirer parti des connaissances accumulées dans le cadre du projet initial et à répondre aux évolutions récentes de l’ère postérieure à la pandémie de COVID‑19. | |
| **2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet** | |
| L’**objectif** global du projet est de mieux comprendre l’utilisation de la propriété intellectuelle pour commercialiser le contenu audiovisuel à l’ère de la diffusion en continu dans les pays bénéficiaires, tout en s’appuyant sur les réalisations du projet initial et en relevant les défis postérieurs à la pandémie de COVID‑19.  Plus précisément, les **résultats** attendus du projet sont une sensibilisation accrue et un renforcement des capacités des parties prenantes, notamment des créateurs, des micro, petites et moyennes entreprises et des gouvernements, afin de mieux utiliser et commercialiser la propriété intellectuelle dans le marché audiovisuel, dans les pays participants.  Le projet permettra les **réalisations** suivantes :  Réalisation n° 1 : Identification des pratiques, des opportunités et des défis au niveau national, en rapport avec la commercialisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel dans les pays participants.  Réalisation n° 2 : Formation des spécialistes et des créateurs de l’industrie audiovisuelle à la protection et à la gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle en vue de leur commercialisation.  Réalisation n° 3 : Évaluation des perspectives de l’industrie audiovisuelle afin d’anticiper les changements et les tendances qui affecteront l’utilisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel.  Réalisation n° 4 : Mise au point d’outils pour les micro, petites et moyennes entreprises en vue de la commercialisation de leurs actifs de propriété intellectuelle sur le marché mondial.  Réalisation n° 5 : Élaboration d’une méthode pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel.  Réalisation n° 6 : Évaluation des possibilités de circulation des actifs de propriété intellectuelle à l’échelle régionale ou mondiale. | |
| * 1. **Stratégie de mise en œuvre du projet** | |
| La stratégie de mise en œuvre est détaillée ci‑dessous pour chaque réalisation :  **Réalisation n° 1 :** Identification des pratiques, des opportunités et des défis au niveau national, en rapport avec la commercialisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel dans les pays participants.  **Activité 1.1 :** Identifier et recenser les pratiques nationales des autorités audiovisuelles en matière de bases de données et d’outils disponibles pour la recherche d’informations sur la titularité d’œuvres audiovisuelles et la concession de licences dans ce domaine.  **Réalisation n° 2 :** Formation des spécialistes et des créateurs de l’industrie audiovisuelle à la protection et à la gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle en vue de leur commercialisation.  **Activité 2.1 :** Organiser des ateliers de formation pratique (au moins quatre) pour les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs dans les pays participants afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière d’utilisation et d’acquisition de matériel relatif à la propriété intellectuelle, et de commercialisation du contenu audiovisuel.  **Réalisation n° 3 :** Évaluation des perspectives de l’industrie audiovisuelle afin d’anticiper les changements et les tendances qui affecteront l’utilisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel.  **Activité 3.1 :** Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l’utilisation d’œuvres audiovisuelles et de systèmes d’intelligence artificielle, y compris la commercialisation d’œuvres audiovisuelles en relation avec l’intelligence artificielle, et l’accessibilité de ces marchés par les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs locaux, ainsi qu’une évaluation préliminaire permettant de cerner les questions liées au droit d’auteur qui impliquent l’utilisation de nouvelles technologies.  **Réalisation n° 4 :** Mise au point d’outils pour les micro, petites et moyennes entreprises en vue de la commercialisation de leurs actifs de propriété intellectuelle sur le marché mondial.  **Activité 4.1 :** Élaborer un guide de référence pour l’utilisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la production audiovisuelle à l’intention des micro, petites et moyennes entreprises.  **Activité 4.2 :** Organiser des ateliers nationaux (au moins deux) sur la médiation et l’arbitrage dans les industries de la création.  **Réalisation n° 5 :** Élaboration d’une méthode pour mesurer et encourager la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, par exemple à travers des paramètres de financement public.  **Activité 5.1 :** Recenser les initiatives de mesure existantes et élaborer une méthode à l’usage des gouvernements et des agences audiovisuelles pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel à des postes clés tels que producteur, scénariste et réalisateur.  **Réalisation n° 6 :** Évaluation des possibilités de circulation des actifs de propriété intellectuelle à l’échelle régionale ou mondiale.  **Activité 6.1 :** Analyser l’impact des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et de la commercialisation de la propriété intellectuelle relative au contenu audiovisuel.  **Activité 6.2 :** Organiser un séminaire sur l’industrie audiovisuelle à l’ère de la diffusion en continu, en mettant l’accent sur les possibilités, les défis et les pratiques recommandées concernant la circulation régionale et mondiale des actifs de propriété intellectuelle. | |
| * 1. **Indicateurs du projet** | |
| Objectif du projet :  Mieux comprendre l’utilisation de la propriété intellectuelle pour commercialiser le contenu audiovisuel à l’ère de la diffusion en continu, tout en s’appuyant sur les réalisations du projet initial et en relevant les défis postérieurs à la pandémie de COVID‑19. | Indicateurs concernant l’objectif :   * Au moins 70% des participants déclarent mieux comprendre l’utilisation de la propriété intellectuelle pour commercialiser le contenu audiovisuel à l’ère de la diffusion en continu à la fin de la mise en œuvre du projet. |
| Résultat du projet :  Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des parties prenantes, notamment des micro, petites et moyennes entreprises et des gouvernements, afin de mieux utiliser et commercialiser la propriété intellectuelle dans le marché audiovisuel, dans les pays participants. | Indicateurs de résultats :   * Au moins 60% des participants ayant pris part aux activités prévues dans le cadre du projet indiquent que ce dernier leur a permis d’améliorer leurs connaissances et leurs compétences et matière d’utilisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle sur le marché audiovisuel dans l’environnement numérique. |
| Résultats du projet :  Identification des pratiques, des opportunités et des défis au niveau national, en rapport avec la commercialisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel dans les pays participants. | Indicateurs de réalisations :   * Compilation des pratiques, des opportunités et des défis au niveau national, validés par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI. |
| Formation des spécialistes et des créateurs de l’industrie audiovisuelle à la protection et à la gestion efficaces des actifs de propriété intellectuelle en vue de leur commercialisation. | * Au moins quatre ateliers de formation pratique organisés à l’intention des micro, petites et moyennes entreprises et des créateurs dans les pays participants. * Au moins 60% des participants ont indiqué que les ateliers leur avaient permis d’améliorer leurs connaissances et leurs compétences. |
| Évaluation des perspectives de l’industrie audiovisuelle afin d’anticiper les changements et les tendances qui affecteront l’utilisation de la propriété intellectuelle sur le marché de l’audiovisuel. | * Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l’utilisation d’œuvres audiovisuelles et de systèmes d’intelligence artificielle, y compris la commercialisation d’œuvres audiovisuelles en relation avec l’intelligence artificielle, et l’accessibilité de ces marchés par les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs locaux, ainsi qu’une évaluation préliminaire permettant de cerner les questions liées au droit d’auteur qui impliquent l’utilisation de nouvelles technologies. |
| Mise au point d’outils pour les micro, petites et moyennes entreprises en vue de la commercialisation de leurs actifs de propriété intellectuelle sur le marché mondial. | * Un guide de référence pour l’utilisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la production audiovisuelle à l’intention des micro, petites et moyennes entreprises, établi et validé par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI. * Au moins deux ateliers nationaux organisés sur la médiation et l’arbitrage dans les industries de la création. * Au moins 60% des participants ont jugé utiles les informations fournies dans le cadre des ateliers nationaux. |
| Élaboration d’une méthode pour mesurer et encourager la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, par exemple à travers des paramètres de financement public. | * Une méthode élaborée pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, validée par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI. |
| Évaluation des possibilités de circulation des actifs de propriété intellectuelle à l’échelle régionale ou mondiale. | * Rapport contenant une analyse de l’impact des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et de la commercialisation de la propriété intellectuelle relative au contenu audiovisuel, établi et validé par les coordonnateurs des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI. * Séminaire organisé avec succès, mettant l’accent sur les possibilités, les défis et les pratiques recommandées concernant la circulation régionale et mondiale des actifs de propriété intellectuelle. * Au moins 60% des participants ont estimé que les informations relatives à la circulation régionale et mondiale des actifs de propriété intellectuelle fournies lors du séminaire étaient utiles et applicables à leurs secteurs respectifs. |
| * 1. **Stratégie de pérennisation** | |
| Afin de pérenniser les résultats du projet, tous les supports et outils mis au point dans le cadre du projet (projet initial et phase II) seront mis à disposition sur le site Web de l’OMPI. Ils seront également présentés aux autres États membres à l’occasion de réunions du CDIP et de séances d’information. Les États membres bénéficiaires sont également vivement encouragés à mettre ces produits à disposition en vue de leur utilisation par le public.  En outre, la méthode d’organisation des ateliers de formation pratique sera élaborée de manière à permettre aux gouvernements locaux et aux parties prenantes de continuer d’organiser des formations similaires.  Il sera procédé à des mises à jour de la stratégie de pérennisation durant la mise en œuvre du projet.  En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les gouvernements des pays bénéficiaires et les parties prenantes locales seront aidés à établir des partenariats afin de garantir la durabilité à long terme des résultats obtenus. Des exemples de ces partenariats, issus de la première phase du projet, seraient l’inclusion, dans le programme des grands événements de l’industrie audiovisuelle dans les pays bénéficiaires, d’ateliers de formation par des institutions qui travaillent sur le terrain avec les industries de la création. | |
| * 1. **Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires** | |
| Le présent projet est proposé par le Brésil, à l’origine de la phase initiale, ainsi que par le Pérou et l’Argentine.  La phase II est ouverte aux candidatures des États membres désireux de mettre à profit les enseignements tirés des résultats du projet initial. | |
| * 1. **Entité organisationnelle de mise en œuvre** | |
| Division du droit d’auteur, Secteur du droit d’auteur et des industries de la création | |
| * 1. **Liens vers d’autres entités organisationnelles** | |
| Secteur du développement régional et national; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation | |
| * 1. **Liens vers d’autres projets du Plan d’action pour le développement** | |
| Projet du Plan d’action pour le développement sur *le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique* ([CDIP/22/15 Rev.](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=421771)) | |
| * 1. **Contribution aux résultats escomptés dans le programme et le budget de l’OMPI** | |
| Programme et budget pour l’exercice biennal 2024‑2025  **1.1 :** Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  **2.2 :** L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  **3.1 :** Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  **4.1 :** Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  **4.3 :** Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres  **4.4 :** Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. | |
| * 1. **Risque et atténuation** | |
| ***Risque n° 1 :***Instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou évolution des priorités locales.  ***Mesure d’atténuation n° 1 :*** En cas de risque, l’équipe chargée du projet élaborera un calendrier révisé et réévaluera avec les pays bénéficiaires les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet.  ***Risque n° 2 :***Utilisation insuffisante des résultats obtenus dans le cadre du projet.  ***Mesure d’atténuation n° 2 :*** Améliorer la diffusion des résultats du projet au moyen de rapports, de publications et de manifestations organisées par l’OMPI et les pays bénéficiaires. | |

1. **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus du projet** | **Trimestres** | | | | | | | | | | | |
| **Année 1** | | | | **Année 2** | | | | **Année 3** | | | |
| T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Activités préalables à la mise en œuvre[[1]](#footnote-2) :  – Nomination de coordonnateurs nationaux dans chacun des pays bénéficiaires  – Identification des consultants  – Élaboration et approbation des plans de projet par pays  – Engagement d’un boursier |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Compilation des pratiques nationales des autorités audiovisuelles en matière de bases de données et d’outils disponibles pour la recherche d’informations sur la titularité d’œuvres audiovisuelles et la concession de licences dans ce domaine | x | x | x | x |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Ateliers de formation pratique (au moins quatre) pour les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs dans les pays participants afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière d’utilisation et d’acquisition de matériel relatif à la propriété intellectuelle et de commercialisation du contenu audiovisuel |  |  |  |  | x | x | x | x | x | x |  |  |
| Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l’utilisation d’œuvres audiovisuelles et de systèmes d’intelligence artificielle |  |  |  |  | x | x | x | x |  |  |  |  |
| Guide de référence pour l’utilisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la production audiovisuelle l’intention des micro, petites et moyennes entreprises |  |  |  |  |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Ateliers nationaux (au moins deux) sur la médiation et l’arbitrage dans les industries de la création |  |  |  |  | x | x | x | x |  |  |  |  |
| Méthode pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, sur la base d’une étude de cas établie dans le cadre du projet initial |  |  |  |  | x | x | x | x | x |  |  |  |
| Analyse de l’impact des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et de la commercialisation de la propriété intellectuelle relative au contenu audiovisuel |  |  |  |  |  |  | x | x | x |  |  |  |
| Séminaire sur l’industrie audiovisuelle à l’ère de la diffusion en continu |  |  |  |  |  |  |  |  |  | x | x |  |
| Évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | x |
| Événement en marge de la session du CDIP |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | x |

1. **BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *(en francs suisses)* | **Année 1** | | **Année 2** | | **Année 3** | | **Total** |
| **Résultats attendus du projet** | **Dépenses de personnel** | **Autres dépenses** | **Dépenses de personnel** | **Autres dépenses** | **Dépenses de personnel** | **Autres dépenses** |
| Coordination du projet | – | – | – | 77 100 | – | 77 100 | 154 200 |
| Compilation des pratiques nationales des autorités audiovisuelles en matière de bases de données et d’outils disponibles pour la recherche d’informations sur la titularité d’œuvres audiovisuelles et la concession de licences dans ce domaine | – | 15 000 | – | – | – | – | 15 000 |
| Ateliers de formation pratique (au moins quatre) pour les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs dans les pays participants afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière d’utilisation et d’acquisition de matériel relatif à la propriété intellectuelle et de commercialisation du contenu audiovisuel | – | – | – | 60 000 | – | 20 000 | 80 000 |
| Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l’utilisation d’œuvres audiovisuelles et de systèmes d’intelligence artificielle | – | – | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Guide de référence pour l’utilisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la production audiovisuelle l’intention des micro, petites et moyennes entreprises | – | – | – | 10 000 | – | 10 000 | 20 000 |
| Ateliers nationaux (au moins deux) sur la médiation et l’arbitrage dans les industries de la création | – | – | – | 60 000 | – | – | 60 000 |
| Méthode pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, sur la base d’une étude de cas établie dans le cadre du projet initial | – | – | – | 15 000 | – | 15 000 | 30 000 |
| Analyse de l’impact des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et de la commercialisation de la propriété intellectuelle relative au contenu audiovisuel | – | – | – | 15 000 | – | 15 000 | 30 000 |
| Séminaire sur l’industrie audiovisuelle à l’ère de la diffusion en continu | – | – | – | – | – | 120 000 | 120 000 |
| Évaluation du projet | – | – | – | – | – | 15 000 | 15 000 |
| Événement en marge de la session du CDIP | – | – | – | – | – | 12 000 | 12 000 |
| **Total** | **‑** | **15 000** | **‑** | **257 100** | **‑** | **284 100** | **556 200** |

1. **BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT**

| *(en francs suisses)* | **Voyages, formations et indemnités** | | | **Services contractuels** | | | | | **Total** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus du projet** | **Missions du personnel** | **Voyages de tiers** | **Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs** | **Conférences** | **Publications** | **Services contractuels individuels** | **Bourses de l’OMPI** | **Autres services contractuels** |
| Coordination du projet | – | – | – | – | – | – | 154 200 | – | 154 200 |
| Compilation des pratiques nationales des autorités audiovisuelles en matière de bases de données et d’outils disponibles pour la recherche d’informations sur la titularité d’œuvres audiovisuelles et la concession de licences dans ce domaine | – | – | – | – | – | 15 000 | – | – | 15 000 |
| Ateliers de formation pratique (au moins quatre) pour les micro, petites et moyennes entreprises et les créateurs dans les pays participants afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière d’utilisation et d’acquisition de matériel relatif à la propriété intellectuelle et de commercialisation du contenu audiovisuel | 25 000 | 35 000 | – | 12 000 | – | 8 000 | – | – | 80 000 |
| Un examen des marchés actuels de licences et des structures de gestion des droits liés à l’utilisation d’œuvres audiovisuelles et de systèmes d’intelligence artificielle | – | – | – | – | – | 15 000 | – | 5 000 | 20 000 |
| Guide de référence pour l’utilisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la production audiovisuelle l’intention des micro, petites et moyennes entreprises | – | – | – | – | – | 15 000 | – | 5 000 | 20 000 |
| Ateliers nationaux (au moins deux) sur la médiation et l’arbitrage dans les industries de la création | 12 000 | 32 000 | – | 6 000 | – | 10 000 | – | – | 60 000 |
| Méthode pour mesurer la participation des femmes dans le secteur audiovisuel, sur la base d’une étude de cas établie dans le cadre du projet initial | – | – | – | – | – | 25 000 | – | 5 000 | 30 000 |
| Analyse de l’impact des accords internationaux de coproduction existant dans les pays bénéficiaires et de la commercialisation de la propriété intellectuelle relative au contenu audiovisuel | – | – | – | – | – | 25 000 | – | 5 000 | 30 000 |
| Séminaire sur l’industrie audiovisuelle à l’ère de la diffusion en continu | 12 000 | 80 000 | – | 8 000 | – | 15 000 | – | 5 000 | 120 000 |
| Évaluation du projet | – | – | – | – | – | – | – | – | 15 000 |
| Événement en marge de la session du CDIP | – | – | – | – | – | – | – | – | 12 000 |
| **Total** | **49 000** | **147 000** | **‑** | **26 000** | **‑** | **128 000** | **154 200** | **52 000** | **556 200** |

[Fin de l’annexe et du document]

1. La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées, c’est‑à‑dire : i) tous les pays participants auront été sélectionnés, ii) des coordonnateurs auront été désignés dans chacun d’eux, iii) l’équipe de mise en œuvre du projet aura été mise sur pied. [↑](#footnote-ref-2)